



Paris, le 24 juin 2014

**Compte-rendu de la sixième réunion du groupe national de suivi de la mission relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites  
Mardi 24 juin 2014 – DIHAL**

**Participants :**

Alain REGNIER, préfet, délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement  
Laurent ALATON, DIHAL  
Elise ALLAVENA, DGCS  
Kader ATTIA, AMPIL  
Mikael BENAIN, SGAE  
Erika BODOR, ERRC  
Angelica BOTI, ERRC  
Zahra BOUDJEMAI-KALISZ, DIHAL  
Nathalie CHOMETTE, Adoma  
Anne CINGET, DIHAL  
Carole CRETIN, Croix rouge française  
Manuel DEMOUGEOT, DIHAL  
Dominique DEVIN-MAUZARD, DIHAL  
Nadia DJILALI, DGESCO  
Agnès EL MAJERI, DIHAL  
Malika EL MESTIRI, DAEI  
Laurent EL GHOZI, CNDH Romeurope, FNASAT  
Marilisa FANTACCI, CNDH Romeuroe  
Manon FILLONNEAU, ERRC  
Khadija GAMRAOUI, Préfecture de région Île-de-France  
Florian HUYGHE, Fondation Abbé Pierre  
Isabelle IOLOV, Adoma  
Saïd ISSACK, DIHAL  
Bruno JAMET, Amnesty international France  
Yves LORIETTE, MRAP  
Bruno MATTEI, ATD Quart Monde  
Marie-Louise MOUKET, ALJ93  
Jérôme NORMAND, directeur de projet à la préfecture de région Île-de-France  
Ninon OVERHOFF, FNARS

Stefania PARIGI, Adoma  
Etienne PRIME, ALPIL  
Mathieu QUINETTE, Médecins du Monde  
Slavka RADENEZ, ASET 93  
Claire SABAH, Secours Catholique  
Lola SCHULMANN, CNDH Romeurope  
Jeannine THORAL, Amnesty international France

### **Introduction**

Alain REGNIER remercie les participants de leur présence à la sixième réunion du groupe national de suivi de la mission relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites (DIHAL) et ouvre la séance.

Depuis la dernière rencontre, un changement de gouvernement a eu lieu ainsi que de nouvelles évacuations, des difficultés, des drames, mais aussi des avancées. Il faut rappeler que la DIHAL n'est pas une administration en charge uniquement du dossier campements illicites, mais qu'elle est une délégation interministérielle qui a pour objet un certain nombre de missions confiées par le Premier ministre, dont celle sur la coordination de la circulaire du 26 août 2012.

Le défenseur des droits, avec qui la DIHAL travaille étroitement, est excusé en raison d'une réunion interne importante.

Ceux qui le souhaitent sont invités à prendre la parole avant de commencer l'ordre du jour.

Yves LORIETTE prend la parole. L'intervention de M. LORIETTE est jointe à ce compte-rendu.

Alain REGNIER remercie M. LORIETTE de cette intervention et souhaite y réagir.

Les quatre millions d'euros correspondent à une enveloppe allouée et maintenue, où la part des diagnostics, accusés d'être inutiles ou non approfondis, doit être clarifiée. La part des diagnostics est entre un quart et un tiers des crédits en 2013. Le reste sert à des opérations concrètes ou à des financements de MOUS qui sont le point central pour améliorer la vie des personnes concernées.

Les crédits sont avant tout utilisés pour des actions pluriannuelles. Un point sera fait sur ces financements. Même s'il y a toujours des demandes pour les diagnostics, les crédits sont essentiellement fondés, en 2014, sur des actions structurelles, territoriales. La DIHAL enverra un bilan d'utilisation de ces quatre millions.

Les préoccupations exprimées sont entendues et relayées auprès du Premier ministre. La DIHAL n'a pas cependant pas d'autorité hiérarchique sur les préfets. Elle ne peut que relayer les observations.

Il y a un engagement effectif, très fort, du ministère de l'Education nationale. Alors que, dans les premiers mois de la mission de la DIHAL, celle-ci recevait de nombreuses interpellations sur des problèmes de scolarisation d'enfants, celles-ci ont baissé. C'est un point qui a avancé.

Slavka RADENEZ demande d'où viennent ces signalements.

Alain REGNIER répond que ces demandes viennent des associations. Neuf fois sur dix, ces mails ont permis de trouver des solutions : scolarisation, transports, prise en charge cantine, tout ce qui va faire que la scolarisation est effective...

Slavka RADENEZ indique que, sur le terrain, les acteurs rencontrent des difficultés. Les essais de contacts de l'inspection scolaire ont donné peu de réponses positives, et il y a beaucoup de cas de blocage dans différentes communes. A qui s'adresser si l'inspection académique ne répond pas ?

Alain REGNIER rappelle que les signalements peuvent être adressés à la DIHAL.

Bruno MATTEI souligne que, sur la plan de la scolarisation, il y a des progrès, mais que dès le moment où les campements dit illicites sont expulsés, tout est bloqué. A Roubaix, près de 700 roms sont destinés à être expulsés par décision tribunal : l'effort est alors complètement anéanti, sans compter le traumatisme pour les enfants, qui continuent à errer et à tourner autour des mêmes villes. Le problème est toujours le même et la situation ne connaît pas d'avancée.

### **Point 1 : point sur les travaux de la DIHAL et sur les demandes de crédits**

Manuel DEMOUGEOT indique que, depuis la dernière rencontre du groupe national de suivi, la DIHAL a continué son travail d'animation territoriale, notamment avec les déplacements dans les territoires pour voir ce qui se fait et travailler en appui des services. Cela permet de repérer des pratiques de terrain, qui ont été mises en avant lors de l'atelier du 5 juin : Strasbourg, Grenoble, Bordeaux, Triel... Durant cet atelier a aussi été présenté l'exemple de l'ALJ 93. Ces déplacements permettent d'avoir un aperçu sur les actions qui sont menées concrètement et d'alimenter le vademecum. Des fiches ont ainsi été faites sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ou sur le service civique.

La DIHAL continue à mener un travail d'animation interministérielle, notamment sur les questions européennes, un aspect qui n'est pas toujours visible mais qui demande un fort investissement. Une

réunion a eu lieu le 24 juin 2014 au matin sur les conditions nécessaires pour capter les fonds structurels et répondre aux conditions que pose la Commission européenne. Il faut également souligner des avancées sur le projet de cahiers des charges d'une expérimentation de prise en charge des mineurs auteurs et victimes, vers un dispositif sécurisant et sécurisé.

En ce qui concerne la nouvelle campagne de demande de crédits, le délégué interministériel avait écrit aux préfets en mars dernier en leur demandant de faire remonter des projets, avec explication du processus et des actions qui seront financées.

Il faut rappeler que la DIHAL ne gère pas de crédits mais donne un avis sur les actions à conduire et les budgets alloués. Cela permet d'orienter les actions conduites, mais aussi d'avoir un suivi des actions. Les dossiers de demandes de financement doivent notamment avoir des indicateurs de monitoring, afin de faire des bilans. Un travail est en cours pour exploiter les informations de ces dossiers.

La DIHAL a reçu à ce jour quasiment 70 demandes de financement, pour un total de 8 millions d'euros. Il est donc nécessaire de sélectionner. Neuf demandes concernent des diagnostics. Les projets concernent 16 régions. Trente demandes concernent la poursuite de projets engagés en 2013, ce qui montre la mise en place d'une action de long terme. Les territoires travaillent sur une logique d'action au long cours sur la résorption de campements.

Plusieurs réunions de comité de pilotage vont avoir lieu pour examiner les projets, avec pour objectif d'informer durant l'été les Préfets de région du montant attribué à la région, afin que les actions puissent s'enclencher rapidement.

Alain REGNIER précise qu'il y a plus de dossiers présentés qu'en 2013, ce qui peut apparaître comme un paradoxe sur ce dossier : en même temps qu'une dénonciation de l'action du gouvernement, il y a développement des demandes, y compris dans la continuité de ce qui se faisait avant.

Laurent EL GHOZI demande si l'on considère que le vade-mecum est opposable, notamment lors de demandes de financement pour les diagnostics : est-ce que le respect du vademecum est exigible pour accorder un feu vert au financement ? Il y a de nombreuses demandes de financements, ce qui est bon signe, même si c'est relatif. Sera-t-il possible d'avoir pour la prochaine réunion du groupe national de suivi une typologie de ces différents projets et un point d'avancement, à la fois pour avoir un suivi de ces projets et pour donner des idées ?

Alain REGNIER rappelle que le vade-mecum est un document interministériel, qui fait l'objet d'une validation de tous les ministères. Il est opposable sur le terrain, mais pas juridiquement. Un bilan des projets financés sera présenté à la prochaine réunion, avec, si nécessaire, un retour sur les projets financés en 2013.

Jusqu'à présent, les nouvelles municipalités dans les grandes villes de France restent plutôt dans la continuité de ce qui était mené sur le terrain.

La Commission européenne, même si elle va changer, a déjà prévu de réunir à nouveau les points de contact nationaux « Roms » les 5-6 novembre prochain à Rome pour deux jours de travail. Il y a une volonté de poursuivre et d'approfondir le pilotage et le monitoring des recommandations prises par la Commission sur l'insertion de gens du voyage et roms migrants.

## **Point 2 : point d'avancement de la mission de résorption des bidonvilles confiée à Adoma**

Alain REGNIER indique que la DIHAL a bien reçu la contribution de Romeurope sur ce point.

Stefania PARIGI indique que pour le détail des missions par région, il convient de se référer au powerpoint présenté ce jour par Adoma.

Elle rappelle qu'Adoma a pris l'engagement de présenter un point d'étape régulier sur la mission Adoma. Les axes d'interventions prévus dès le début de la mission se sont renforcés ces derniers mois.

Deux types d'interventions sont mis en oeuvre :

- Des actions globales d'ingénierie sociale, allant si nécessaire jusqu'à l'accompagnement de ménages, notamment s'ils sont logés dans le parc Adoma.
- Des interventions en tant qu'opérateur de logement très social. Ce sont des actions territorialisées, placées sous le pilotage de l'Etat et le mandat des préfets. Des territoires prioritaires ont été définis par la DIHAL : IDF, PACA, Nord-Pas-de-Calais et Loire-Atlantique. Des actions sont également envisagées dans d'autres territoires.

La phase actuelle de préfiguration de la mission reste active, avec un suivi effectif des premiers ménages qui ont été logés et un accompagnement vers le logement pour les autres. Mais cela ne peut fonctionner que si un accompagnement vers l'emploi est initié dans un même temps, voire en amont du logement, et si le bien-être de la famille est respecté. Les familles concernées ont effectivement des difficultés assez lourdes à gérer.

Au vu du montage de la mission, il est nécessaire de mutualiser les process et de stabiliser les moyens. Les préfets de régions et de département réorientent le plus souvent Adoma vers les services de l'Etat concernés. Des rencontres ont ensuite lieu avec les associations locales, afin de prendre connaissance des spécificités du territoire, de faire un état des lieux, de programmer une réflexion sur les actions à mettre en œuvre et d'élaborer des plans d'action territoriaux concertés et consensuels.

Améliorer le repérage, l'orientation et la prise en charge concrète des publics concernés nécessite des COPIL de qualité et pluridisciplinaires. Au fur et à mesure que le plan d'action territorial se décline, il est nécessaire de renforcer localement les actions et les partenariats engagés.

Quand une action n'est pas prévue dans la mission de préfiguration, le budget est négocié localement, notamment avec les DRIHL / DDCS, en incluant si possible une projection de recours à des fonds européens (il y a une volonté d'inscrire ces actions dans les financements européens 2014-2020). C'est un sujet compliqué mais essentiel pour asseoir la dynamique engagée dans une phase élargie aux territoires européens

Des sollicitations complémentaires sont en cours, avec systématiquement une volonté très marquée de trouver des logements de droit commun pour les habitants des bidonvilles faisant preuve de capacité d'insertion.

Une petite partie des ménages pourront prétendre à un logement rapide, mais il reste à travailler autour du principe des sas d'accueil temporaire et des ménages qui ne sont pas encore autonomes mais qui font état de capacités et de volonté réelles, autour de la scolarisation des enfants notamment. Un travail doit être mené sur les typologies familiales, notamment les ménages accompagnés de jeunes enfants.

Manon FILLONNEAU demande pourquoi le département de Seine-Saint-Denis est absent de ces projets ? Est-ce qu'il n'y a pas de saisine du préfet ? Qu'est-ce que le sas de stabilisation, comment cela va-t-il se concrétiser ? Se pose aussi la question du droit de séjour des personnes qui n'ont pas d'emploi.

Stefania PARIGI répond que les actions menées à terme en Seine-Saint-Denis seront rattachées à un plan d'action global pour l'Ile-de-France qui est en cours d'élaboration, cela dans un contexte politique et territorial compliqué.

En ce qui concerne le sas, Adoma est toujours gestionnaire d'un village d'insertion au Fort de l'Est. A noter qu'Adoma n'a pas pour objectif de stabiliser les populations dans des campements stabilisés et sécurisés mais bien de les amener vers le logement, d'où l'idée de sas d'accueil temporaires en amont du logement. Ces sas s'appuieraient sur les diagnostics le plus souvent opérés par des associations intervenant sur ces territoires ou dans le cadre de MOUS, ce qui doit permettre de clairement identifier des ménages en capacité d'être relogés. C'est l'exemple du campement de Triel-sur-Seine (78) dont la MOUS mise en œuvre a permis d'effectuer un repérage de ménages qui semblent aptes à intégrer un logement.

Lola SCHULMANN pose la question de la durée : à chaque fois, on parle de 6 ou 8 mois pour le relogement, ce qui a l'air très court. Sur le territoire des Bouches-du-Rhône, les familles de la Parette ont été mises dans un hôtel pour familles faisant parti du dispositif Adoma, est-ce cela le temporaire ? Et que deviennent les familles non sélectionnées ? Peut-on rendre publiques les lettres des préfets, pour mieux comprendre la relation entre Adoma et préfet et ce qui est demandé ?

Alain REGNIER rappelle que les lettres de préfets n'ont pas vocation à être rendues publiques : c'est un document interne au fonctionnement de l'appareil d'Etat.

Stefania PARIGI répond que la question des six mois de prise en charge renvoie Adoma à différentes difficultés. Cela fera l'objet de discussions avec les services de l'Etat. Néanmoins, donner des objectifs aux familles est essentiel, notamment autour de livrets et contrats d'accueil, cela sans méconnaître leurs difficultés. Dans ce cadre, la prise en charge de six mois pourrait être renouvelée sur la base des objectifs retenus contractuellement, mais il faut être très clair sur la durée prévue initialement. L'objectif est également de partager des bonnes pratiques, de trouver des actions plus rapides et adaptées.

Sur la question des Bouches-du-Rhône et des évacuations en cours, des difficultés subsistent à ce jour pour obtenir toutes les informations permettant de reloger effectivement les ménages. Les éléments fournis nécessitant pour la plupart d'être complétés. Suite à l'évacuation du campement de St Jean du Désert, les associations ont récemment communiqué une liste de ménages à la DDCS, mais il y a des incertitudes sur cette liste. A noter toutefois, ces premières interventions ont été menées dans l'urgence.

La volonté est de dégager des vacances de places pour reloger des ménages prêts à intégrer un logement et créer une dynamique. L'objectif est de trouver 25 logements en PACA.

Des premiers résultats de relogement sont aussi à signaler dans le Nord.

Kader ATTIA pose la question du relogement dans le diffus : les allocations logement attribuées par la CAF sont très difficilement versées, ce qui rend la solvabilité des familles encore plus difficile : la DIHAL va-t-elle agir là-dessus ? Deuxième question : comment gérer le flux massif d'expulsions ? A Marseille, entre la Parette, Fontainieu (expulsion bientôt programmée) et Plombières, en tout entre 700 et 800 personnes sont concernées. Il est difficile de faire face à une telle massification des expulsions dans des délais aussi courts : comment appréhender cette situation ?

Stefania PARIGI répond qu'une réunion aura lieu vendredi à Marseille. En ce qui concerne la position de la CAF, cela fait partie des objectifs d'Adoma que d'avoir un véritable comité de pilotage impliquant toutes les parties concernées. A partir du moment où une dynamique existera et que la sortie vers le logement sera visible et possible, on pourra engager et/ou débloquer de nouveaux partenariats

Alain REGNIER indique qu'il va saisir la CAF pour rappeler les disparités territoriale. L'Etat n'a cependant pas d'autorité sur la CAF, il est nécessaire de respecter la loi.

Stefania PARIGI ajoute que la crédibilité des projets peut rassurer la CAF et permettre un meilleur recours à celle-ci.

Laurent EL GHOZI pose plusieurs questions :

- La question des critères : il faut savoir si l'emploi est prioritaire ou le logement, quel est le préalable ? Y a-t-il un conditionnement de l'accès au logement ou la priorité est-elle la solvabilité de la famille ?
- Adoma peut-il avancer un chiffre sur le taux de relogement ? 25 familles par rapport à combien ?
- L'argent alloué par la DDCS aux projets d'Adoma est donné au détriment de quelles autres actions publiques ?
- Est-ce qu'une rencontre est prévue avec toutes les associations concernées quand une action est menée sur un terrain ou un squat ?

Alain REGNIER rappelle que le financement des actions d'Adoma relatives aux campements et bidonvilles se fait sur des crédits de droit commun.

A partir de là, il peut y avoir des demandes de financements de l'acteur Adoma sur les 4 millions € de l'enveloppe prévue dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il peut aussi y avoir recherche de mobilisation des crédits européens.

La DIHAL rendra transparente la part des 4 millions notamment mobilisée pour l'opérateur Adoma, ainsi que la mobilisation des crédits européens afin d'avoir une idée de ce que peut représenter Adoma.

Laurent EL GHOZI souligne que, lorsqu'on mobilise les BOP 177 ou 135, c'est un argent qui ne sera plus mobilisé pour d'autres actions. Si l'enveloppe est déjà réduite et qu'en plus elle est amputée pour la mission Adoma, cela fait autant de moins pour les autres actions.

Alain REGNIER répond que faire des choix dans les dépenses des BOP ne signifie pas agir au détriment d'autres politiques publiques.

Stefania PARIGI indique que les critères retenus par Adoma sont le plus souvent techniques et font référence à des possibilités concrètes de positionnement de ménages sur du logement. Il faut donc être en mesure d'analyser chaque dossier. Les critères classiques de ménages sollicitant des logements dans le droit commun s'appliquent. Se pose également la question des aspects sanitaires : un travail à ce sujet est piloté par l'ARS en IDF, mais les critères de vulnérabilité retenus sont très variables. A noter que les contacts en région avec les autres DT/ARS restent pour l'instant très limités. L'intervention d'Adoma est le plus souvent décidée sur la base d'un consensus et dans le cadre d'un partage d'informations émanant notamment des diagnostics réalisés. La question de l'employabilité se pose généralement dès le début de la prise en charge.

En volume, l'objectif de la mission d'Adoma est de reloger environ une centaine de familles d'ici la fin de l'année 2014. Adoma a l'habitude de reloger différents publics précaires, pour tous les accompagner vers et dans le logement.

Dans le cahier des charges opérationnel de la mission bidonvilles, Adoma demande systématiquement aux services de l'Etat à rencontrer toutes les associations locales concernées, financées ou non par l'Etat. A Marseille, une collaboration active s'est mise progressivement en place avec toutes les associations de terrain professionnelles ou non...

Mathieu QUINETTE indique que ce que fait Adoma actuellement est pour le moment limité et ne suffira pas. Se pose ainsi la question de l'atteinte des objectifs.

Des indicateurs de résultats apparaissent, avec une honnêteté dans la publication des résultats. Il est important d'avoir des indicateurs d'activité mais aussi de résultats, quelles que soient les activités mises en œuvre, afin de voir si cela mène vraiment à la résorption des bidonvilles.

Il faudrait également pouvoir comparer l'atteinte des objectifs de résorption des bidonvilles en les comparant avec la politique de destruction permanente qui est menée. Quels sont les objectifs de

cette dernière politique ? Il faudrait que le ministère de l'intérieur produise aussi des indicateurs de résultats. Les expulsions ont un coût important.

Alain REGNIER indique qu'un développement d'indicateurs est en cours.

Mathieu QUINETTE ajoute qu'il est nécessaire de signaler les squats, les campements pour que les budgets soient en accord avec les réalités du terrain.

Adoma a-t-il travaillé avec les élus locaux pour définir des périmètres d'insalubrité ? Si ces périmètres sont définis, l'ANAH peut financer la RHI. Est-ce un travail qui a été entrepris ?

Se pose aussi la question de la stabilisation des terrains : est-ce quelque chose qui se fait ?

Bruno MATTEI ajoute que, lorsque l'on parle du coût des expulsions, qui prend plus d'ampleur qu'avant, on parle aussi du coût des expulsions sur un campement en évoquant ce qu'on aurait pu faire. Mais prend-on aussi en compte le coût psychologique, le coût social, le coût humain ? La dignité des personnes, la fraternité sont-elles pris en compte dans les critères ?

En ce qui concerne le travail d'Adoma avec les associations, des échanges ont eu lieu, mais ensuite ? Les associations de la société civile ne sont pas vraiment prises en compte en dehors de quelques réunions, dans la mesure où il n'y a pas de comité de suivi. Ceux qui font les diagnostics ne sont pas forcément plus armés sur le terrain que d'autres associations. Il faut faire remonter la parole des gens eux-mêmes, qui n'est pas entendue dans les diagnostics. Les associations bénévoles ont aussi une expertise qu'il faut prendre en compte.

Stefania PARIGI répond que la mission n'a pas encore l'expertise technique suffisante pour s'appuyer sur l'ANAH. Toutefois, les modalités de contribution de l'ANAH à l'amélioration du dispositif seront rapidement analysées et un RDV avec l'agence rapidement programmé.

Par ailleurs, l'objectif global 2014 de prise en charge par Adoma de 100 ménages issus de campements ou de dispositifs « sas » semble cohérent.

En ce qui concerne les diagnostics, le travail d'Adoma consiste aussi à comprendre pourquoi il est aussi difficile de positionner localement des ménages sur les logements libérés.

Adoma identifie plus généralement toutes les actions menées sur un territoire et, quand elle est missionnée pour intervenir sur un bidonville, travaille avec tous les acteurs locaux concernés. A titre d'exemple, l'intervention d'Adoma sur le site de Plombières a été engagée en s'appuyant sur l'action de tous les bénévoles intervenants au sein du bidonville, cela pour favoriser l'identification et le recensement d'un total de 36 familles, avec la recherche d'une cohérence et d'une concertation entre les actions. Il faut rappeler qu'Adoma est en charge de la mission nationale de résorption des bidonvilles depuis la mi-mars 2014 seulement.

Nathalie CHOMETTE ajoute que les actions d'Adoma se font sous l'égide des préfets, en s'appuyant généralement sur un comité de pilotage piloté par ces derniers. L'exemple de Metz montre par ailleurs que l'on peut sortir les familles des bidonvilles en les orientant vers des solutions d'hébergement transitoires.

Adoma ne prend donc pas directement des initiatives d'intervention et reste missionné par les préfets. La transparence de ses actions est totale : le document présenté aujourd'hui par Adoma ne fait que recenser le contenu des lettres de mission des préfets.

En mars dernier, Adoma avait rappelé que la mission débiterait modestement, avec un personnel limité à l'équipe siège (4 ETP), déjà très actif.

Enfin, la mission consiste à reloger à terme tous les ménages concernés dans un dispositif pérenne. Aujourd'hui, dans le Nord, trois ménages sur les cinq pris en charge par Adoma, sont hébergés dans un logement de droit commun, sur le contingent préfectoral.

Manuel DEMOUGEOT indique que, en ce qui concerne la participation des associations, la DIHAL a bien conscience qu'il faut avancer sur ce sujet. Le livret sur les diagnostics a bien mis en valeur cet aspect en disant qu'il faut associer les populations travaillant sur les campements. La semaine prochaine aura lieu une réunion des correspondants départementaux, où le collectif Romeurope viendra présenter un point de vue associatif, pour que les correspondants comprennent mieux ce qu'est un collectif, mais aussi que les associations comprennent mieux les contraintes d'un agent de l'Etat travaillant sur un territoire.

Mathieu QUINETTE insiste sur la nécessité de faire un travail sur le coût des expulsions et de ces politiques. Peut-on saisir la Cour des comptes, demander une enquête parlementaire... ? Il ne faut pas oublier la question de la stabilisation : où en est-on de ce type de solution ?

Alain REGNIER répond que la DIHAL n'a pas autorité pour demander quoi que ce soit à la Cour des Comptes ou au Parlement. Dans le domaine des expulsions locatives, la Nation paye 70 millions d'euros pour non-respect des décisions d'expulsions. Si on est dans une évaluation sérieuse de tous les coûts, il faut aussi prendre en compte les coûts demandés par les propriétaires pour non-respect des expulsions. Le préfet doit faire appliquer la loi et le respect des décisions de justice. Il ne faut pas regarder uniquement le coût de l'utilisation des moyens de la force publique.

La DIHAL avait marqué sa volonté d'avancer sur ce sujet avec des étudiants de l'Ecole nationale des ponts. La Cour des comptes s'autosaisit elle-même, ce qui peut arriver très rapidement. En ce qui concerne la stabilisation, la DIHAL avait demandé avec le Défenseur des droits un moratoire sur les expulsions. Certains préfets cherchent à prendre le temps pour favoriser des solutions plus positives

### **Point 3 : les actions en faveur de l'emploi : exemples de bonnes pratiques**

Saïd ISSACK explique que la DIHAL a mis en avant deux bonnes pratiques pour montrer les possibilités d'insertion professionnelle. Il s'agit d'essayer d'affronter simultanément la question du logement et de l'emploi.

Dans l'exemple de Strasbourg, la mairie a pris l'initiative. Des réseaux d'économie sociale et solidaire sont utilisés. Il y a eu création d'une mission pour l'emploi, qui s'appuie sur l'instruction Sapin de janvier 2013 qui permettait de bénéficier de contrats d'insertion, ce qui est intéressant notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Le projet a bénéficié de cofinancement des fonds européens, la situation des personnes ayant suffi à justifier le recours au FSE. La grande force de ce projet repose dans un système d'immersion professionnelle, avec un engagement des personnes. L'immersion se fait par demi-journée en entreprise, les stagiaires ne sont pas rémunérés pendant ce temps. Le projet prévoit également une formation linguistique qui s'insère dans un projet. Les employeurs ont été formés en amont pour pouvoir accueillir ces personnes. Les résultats sont encore peu nombreux car le projet est récent. Il faut souligner la mobilisation de réseaux d'entreprises, y compris d'entreprises du secteur marchand.

Le deuxième exemple est celui de Bordeaux, plus ancien. La ville s'est engagée sur la question des campements illégaux depuis cinq ans. L'Etat s'est beaucoup impliqué et a facilité les autorisations de travail. Le projet de Bordeaux comprend un gros accompagnement, avec un bon taux de réussite : 83% d'accès à l'emploi.

Laurent ALATON présente l'intérêt du service civique dans l'accompagnement des habitants des campements illégaux. On a souvent l'impression que le service civique concerne uniquement des missions d'un niveau supérieur au bac. Mais il est possible de faire le pari d'accueillir en service civique des jeunes issus des campements.

En ce qui concerne l'Île-de-France et l'expérience de Romcivic, celle-ci se déroule depuis le mois de novembre, avec des résultats positifs, même si le fait de prendre ces jeunes en service civique implique un accompagnement plus lourd de ces jeunes. Il faut trouver un équilibre permettant que ces jeunes fassent quelque chose d'utile pour les personnes des campements, mais ne pas négliger qu'un accompagnement social de ces jeunes sera nécessaire. Il peut être intéressant pour les associations d'y réfléchir et d'y recourir.

Marilisa FANTACCI indique qu'elle a rencontré l'association Lupovino et explique que les populations concernées dans le programme de Strasbourg sont des personnes ciblées sur des terrains stabilisés, qui ont des accompagnateurs sociaux et font déjà partie d'un programme, ce qui facilite l'accompagnement vers l'emploi. C'est important de le prendre en compte pour ce type de projet.

L'Association Lupovino a mis en avant la lourdeur de l'accompagnement : ce sont les associations qui prennent vraiment en charge l'accompagnement des personnes et les obstacles qu'elles rencontrent. Lupovino et le COS se sont beaucoup impliqués sur la connaissance des familles, leurs besoins, leur suivi... Il y a eu beaucoup d'investissement dans le suivi et l'accompagnement, ce qui a largement joué dans les bons résultats. Il ne faut pas oublier cet investissement des associations, tout aussi nécessaire que l'engagement des institutions.

Ces associations ont rencontré de gros problèmes pour fidéliser des personnes qui ont besoin de manger le soir et doivent chercher de l'argent dans la journée. Il existe des dispositifs de formation dans lesquels ces populations peuvent aujourd'hui entrer qui prévoient un statut de stagiaire et donc des indemnités, ce qui est un élément clé. Un autre dispositif pouvant être approfondi pour l'accompagnement des jeunes : le dispositif du plan de lutte contre le décrochage permettant des passerelles et l'acquisition de savoirs de base en langue française, favorisant l'intégration sur le marché du travail.

Alain REGNIER indique qu'il faut, du coup, souligner l'importance des compétences des conseils régionaux, il faut que la DIHAL y travaille.

Slavka RADENEZ ajoute que l'ASET 93, dont l'objectif est la scolarisation des enfants de bidonvilles, travaille avec les Enfants du Canal. Il est important d'envisager de créer des postes de médiateurs scolaires différents des médiateurs sanitaires et sociaux (compétences différentes). En Seine-Saint-Denis, il n'y a qu'un seul poste de médiateur à mi-temps pour 2000 enfants, d'où le fait qu'il y a actuellement des campements sans enfants scolarisés.

#### **Point 4 : la mobilisation des financements européens**

Mikael BENAIN explique qu'il y a actuellement un très gros travail de fonds mené par les différentes administrations, sous l'égide du SGAE et de la DIHAL, pour élaborer des indicateurs de suivi. Ces indicateurs sont demandés pour le suivi, par la Commission européenne, des stratégies nationales mais aussi pour le déblocage des fonds structurels dans le cadre de la validation par la Commission de l'accord de partenariat.

Pour le moment, l'actualité est le bouclage de la programmation 2007-2013, au cours de laquelle 13 régions ont inscrit dans leur PO des actions en direction des communautés marginalisées, avec 9 qui ont effectivement programmé 56 opérations pour un montant de 11,5 millions d'euros. La nouvelle programmation 2014-2020 est en cours de validation par les services de la Commission. Une nouvelle architecture de gestion des fonds structurels pour cette nouvelle programmation a été mise en place. Pour le FEDER, les fonds sont entièrement transférés aux régions ; pour le FSE, 35% est géré par les régions, 65% par l'Etat, principalement par les DIRRECTE. 10 régions ont déjà inscrit dans leur PO des actions en faveur des populations marginalisées. Nous en sommes actuellement à la dernière phase de validation de l'accord de partenariat.

Sur ce sujet de la mobilisation des fonds européens, le SGAE a mis en place un groupe de travail interministériel sur l'élaboration des indicateurs de suivi de la stratégie nationale. Ce groupe pourrait être réuni dès la rentrée.

Jérôme NORMAND ajoute que, concernant l'Ile-de-France, la préfecture de région a travaillé avec le Conseil régional pour que soit mis en place un axe FSE/FEDER afin de financer au maximum toutes les actions en faveur de l'inclusion des populations des campements illicites.

Laurent EL-GHOZI dit qu'on ne peut qu'être surpris que les régions sollicitant ces fonds sur ces sujets soient minoritaires ? Pourquoi est-ce le cas ?

Manuel DEMOUGEOT ajoute que la DIHAL a travaillé avec les régions pour les convaincre de faire le choix de soutenir les populations marginalisées.

Saïd ISSACK rappelle que le FSE peut être sollicité sur l'ensemble du territoire.

Manuel DEMOUGEOT indique que la DIHAL travaille sur la question de la mobilisation des fonds structurels pour soutenir des actions de coopération décentralisée dans un autre Etat membre (exemple de l'opération Lyon-Tinca).

Pour expérimenter ce genre d'action, la Commission européenne devrait lancer un appel à projet à opérateur pour conduire des opérations de coopération transnationale dans 8 pays de l'UE dont la France. La Commission européenne devra s'appuyer sur un opérateur unique, pour conduire des actions entre 200.000 et 300.000€.

Marilisa FANTACCI demande s'il y a eu des retours par les régions sur leur refus d'utiliser ces fonds pour des raisons de retard dans l'attribution des fonds et la difficulté d'avancer les fonds nécessaires ? Ce point technique a-t-il été soulevé ?

Manuel DEMOUGEOT répond que ce point est régulièrement soulevé par tous les opérateurs, c'est la difficulté majeure de ces fonds. Pour autant, est-ce que cela a joué dans le nombre de régions ayant inscrit ce point, c'est difficile à dire.

Alain REGNIER rappelle que la DIHAL et ses partenaires se sont mobilisés pour favoriser cette inscription.

#### **Point 5 : la scolarisation et le programme de médiation scolaire**

Zahra BOUDJEMAI-KALISZ explique que, sur les questions de scolarisation, beaucoup d'échanges ont lieu avec les associations. Cette année, la DIHAL a reçu moins de demandes d'intervention de scolarisations, ce qui n'est pas forcément le reflet de ce qui se passe sur le terrain. Des moyens et des outils sont mis en place par le ministère de l'Education nationale pour la scolarisation. Il y a obligation de scolarité des enfants, même s'il y a des problématiques de politique locale. Mais se pose aussi la question des moyens. L'exemple du 93 montre beaucoup d'enfants en situation difficile, des classes qui s'arrêtent après un démantèlement, etc. De nombreux dispositifs y ont été ouverts pour accompagner ces enfants. La question se pose du nombre de dispositif à réouvrir quand beaucoup sont déjà ouverts. C'est une question qui se pose surtout en Ile-de-France, où la situation est beaucoup plus tendue. Une fois que ces enfants ont à l'école, c'est loin d'être suffisant. Comment améliorer l'assiduité et lui faire prendre du sens ? La problématique est celle de l'accompagnement à la scolarité. Quatre rectorats se sont mis à travailler sur des projets : Lyon, Grenoble, Besançon, Strasbourg, et un travail est actuellement mené sur la mise en place de ce type de dispositif en Ile-de-France.

Nadia DJILALI informe les participants sur les initiatives locales de médiation scolaire développées dans certaines académies, avec l'expérimentation d'un programme de formation ROMED / CASNAV sous l'égide de différents rectorats. La DGESCO apporte son expertise pédagogique et technique sur

le cadre général et, plus particulièrement, dans le cadre d'un projet à l'étude pour l'Ile-de-France. La question de la définition, du recrutement et du financement de postes de médiateurs se pose au niveau académique ou inter-académique.

Un dispositif de médiation scolaire a été défini à l'échelon national dans la circulaire parue en 2012 concernant la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs : il est donc important d'éviter la confusion entre les publics et les dispositifs. Un autre point à avoir à l'esprit dans la définition d'un nouveau dispositif de médiation scolaire pour les enfants des campements est la superposition des rôles qui serait contre-productive (rôle respectif des représentants associatifs, des enseignants spécialisés et des chargés de mission des CASNAV et des DSDEN).

Les enfants des campements illicites relèvent du droit commun comme les autres enfants. Ils doivent donc être scolarisés, même en l'absence de dispositifs spécifiques dans le secteur. Des aménagements pédagogiques sont effectués dans les écoles et les établissements pour répondre aux besoins des élèves, notamment pour l'apprentissage du français. Il est important d'éviter les dispositifs ségrégatifs qui ne permettent pas aux enfants de s'inscrire dans une dynamique de socialisation et n'incitent pas à venir à l'école. Un rappel de ces principes peut être nécessaire auprès des académies concernées.

Jérôme NORMAND signale qu'en Ile-de-France, tout cela est encore en phase de conception. Le constat est qu'il y a à peu près 20% d'enfants en campements illicites qui sont scolarisés. Un travail est mené auprès des différents rectorats pour voir ce que l'on peut faire. L'Education nationale a déjà mis en place beaucoup de choses au sein de l'école. L'idée est de travailler avec les enfants et leurs parents au sein des campements ; d'où le problème du terme de médiation, qui a déjà un sens dans l'Education nationale. Une fiche de poste est actuellement en cours de finalisation, concernant les trois rectorat d'Ile-de-France. Puis, il y aura la phase de recrutement, avec un démarrage et ensuite des ajustements. La question est de trouver les financements : la formation sera financée normalement par le Conseil de l'Europe. Toute une ingénierie reste à monter, prévue pour voir le jour dans le courant de l'année scolaire qui vient.

Slavka RADENEZ rappelle qu'il y a deux points importants qui bloquent la scolarisation :

- l'instabilité des lieux, qui perturbe la scolarisation et rend difficile de suivre l'enfant, sans compter l'importance des conséquences psychologiques.
- le manque de dialogue avec les communes : il est important de travailler sur ce point, de voir quels dispositifs mettre en place pour travailler avec ces communes.

En ce qui concerne le médiateur scolaire : qui gèrera le médiateur, qui l'emploiera, les communes, les associations ?

Zahra BOUDJEMAI-KALISZ répond que l'employeur peut être une association, une commune, voire l'Education nationale. A priori, ce serait plutôt une association, mais tout est possible. Un travail est en cours avec l'Education nationale pour voir s'il y a possibilité de ce type de création de poste.

Slavka RADENEZ indique qu'il est important que l'éducation nationale soit impliquée, mais aussi de solliciter les communes.

Jérôme NORMAND ajoute que cela ne pourra pas se faire sans les communes, qui ont la responsabilité des écoles. Le dispositif devra se faire en accord avec les communes.

Laurent EL GHOZI indique qu'il vaudrait mieux parler d'accompagnement à la scolarisation. Si on fait le parallèle avec les médiateurs sanitaires, de grandes réserves doivent être faites sur la formation qui leur a été dispensée par Romed, qui a entraîné surtout de la déception, des faux espoirs. A l'inverse, le programme de médiation sanitaire expérimental a, lui, débouché sur un programme national. Est-ce que les accompagnateurs seront issus des populations cibles ou pas ? Est-ce un critère ou non ?

Zahra BOUDJEMAI-KALISZ répond que les populations cibles étant multiples, il ne peut pas y avoir de restrictions à un type de population, le recrutement se fera en fonction de la personne.

Manon FILLONNEAU demande si on a une idée du nombre de postes concernés.

Zahra BOUDJEMAI-KALISZ répond que la volonté est d'avoir un seuil suffisamment intéressant à suivre, mais il n'y a pas encore de nombre fixé, car le programme est trop récent. Certains rectorats très concernés disposeront d'un peu plus de moyens pour faire face à ces questions de scolarisation.

Jérôme NORMAND indique que, pour travailler sur la mise en place de ce dispositif, il a été demandé au GIP de sortir les chiffres de l'ensemble des enfants des campements, répartis par académies et par niveaux scolaires, pour lancer un travail d'analyse des besoins.

Marilisa FANTACCI rappelle que, par rapport à la baisse des signalements pour la scolarisation, les obstacles restent énormes et constants. Si on constate une baisse de refus explicites de la part de maires, des pratiques abusives des administrations (demandes illégales de documentations, lenteurs etc.) et les évacuations restent des obstacles encore importants. Se pose aussi la question de l'affectation des enfants dans les établissements, avec souvent de très longs délais, d'où la forte démotivation des enfants et de leurs familles. Les moyens ont baissé pour les classes UPE2A. La

baisse des signalements est plutôt à rattacher à un sentiment d'impuissance des associations qu'à l'amélioration de la situation. Il faut saluer l'engagement de la DGESCO et des rectorats, mais il est nécessaire de rappeler les principes de base aux rectorats.

Peut-on avoir plus de détail sur le rôle des accompagnateurs ? Il ne faut pas seulement prendre en compte les parents et les établissements, mais aussi les communes, les institutions (ex : santé pour vaccins, etc). Il faut être en mesure de faire le lien entre les acteurs, faciliter les démarches : cela doit faire partie du rôle du médiateur.

Il y a des doutes quant à la capacité à avoir une bonne vision du nombre des enfants à partir des diagnostics, en raison des évacuations. Il est nécessaire de recenser la présence des enfants sur les territoires afin de prendre les mesures nécessaires pour les accompagner vers leur droit à l'éducation.

Alain REGNIER remercie les participants de la qualité échanges et de leur contribution, et remercie l'équipe de la DIHAL et toute l'équipe de la mission Adoma.